Roumanie: demande d'adhésion du 22 juin 1995 et partenariat

1997/2172(COS) - 09/07/2001

La commission a adopté le rapport de la baronne Emma NICHOLSON (ELDR, UK) sur les progrès accomplis par la Roumanie sur la voie de l'adhésion à l'UE. Les droits de l'enfant sont au coeur du rapport, qui exprime le plein soutien de la commission au discours clair et sans équivoque du governement roumain et au plan d'action arrêté le 12 juin pour entamer une réforme en profondeur du système de protection de l'enfant, de sa santé et de son épanouissement. La commission se félicite que la Roumanie ait suspendu sa participation aux adoptions internationales et de son intention de faire de la Roumanie une "zone interdite aux trafiquants". Elle prend note toutefois des sérieuses préoccupations exprimées ces dernières années au sujet d'abus significatifs et des négligences dont sont victimes les enfants hébergés dans des institutions publiques et également de l'aggravation du phénomène des enfants des rues et du trafic. Le rapport souligne particulièrement le fait que la Roumanie n'a pas pleinement intégré la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et que la législation secondaire relative à l'adoption internationale a débouché sur un cadre juridique qui laisse la porte ouverte à la traite des enfants sur le plan international. La nécessité d'intégrer les minorités est l'un des autres problèmes évoqués dans la résolution. Celle-ci se félicite en particulier de l'abrogation de l'article 200 du code pénal qui perpétuait la discrimination dans ce domaine. La commission est également d'avis qu'une décision de l'OTAN d'inviter la Roumanie à devenir membre de l'Alliance constituerait une importante contribution à la stabilité régionale. Elle salue également les améliorations accomplies en termes de stabilisation macro-économique, même si des réformes majeures restent nécessaires. La commission souligne à cet égard l'importance de la stratégie économique à moyen terme pour la période 2000-2004 arrêtée par le gouvernement. L'environnement et la faible capacité infrastructurelle dans ce secteur suscitent également des craintes, surtout dans les secteurs nucléaire et minier. Parmi les autres questions abordées figurent l'importance de la lutte contre la corruption, les ingérences dans la justice et les "signes évidents de restriction de la liberté de l'information et des médias indépendants". Enfin, la commission réitère la position du Parlement selon laquelle les citoyens roumains ne doivent pas être soumis à l'obligation de visa pour pouvoir entrer dans le territoire de l'UE, mais invite le gouvernement de Bucarest à prendre un engagement clair en matière de lutte contre l'immigration et le séjour clandestins.